



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 17 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, ce 12 décembre. Trois opinions partagent le divan au sujet de la France. Quelques-uns veulent qu'on se borne à des préparatifs de guerre contre la Russie, sans la déclarer encore ouvertement ; d'autres conseillent de garder une neutralité apparente, de laisser cependant passer le canal à la flotte française, & de ne fournir des vivres & des provisions qu'à cette flotte, qui tâcheroit, à ses risques & périls, d'arracher la Crimée aux Russes. Enfin, le troisième parti qui est d'autant plus fort, qu'il se fonde sur des opinions religieuses, veut qu'on déclare sur-le-champ, la guerre à la Russie, parce que, selon les préceptes de Mahomet, contenus dans l'alcoran, le grand seigneur ne peut pas laisser entre les mains de la Russie, Ozzakow & la Crimée. Il paroît que le peuple est prononcé pour ce dernier parti.

De Genève, ce 26 janvier. — *Extrait de registres de la société des amis des Jean-Jacques établi à Genève.*

« Les citoyens membres du club des amis de

Jean-Jacques, sensibles aux souffrances qu'éprouve la brave armée du général Custine, & ne pouvant supporter l'idée douloureuse que les défenseurs de la liberté du genre humain, aient à combattre la misère & les tyrans, ont arrêté, par un mouvement simultané, qu'il seroit incontinent ouvert une souscription volontaire, pour fournir des chaussures neuves, indépendamment d'autres vêtements, uniformes ou non, qui pourroient contribuer à rendre moins malheureux l'état de ces vrais Spartiates. »

Cet arrêté a produit l'effet qu'on pouvoit en désirer, & le 26 janvier dernier, cette société populaire a expédié, pour l'armée de Custine, quatre caisses remplies de bas, fouliers & vêtements.

De Maestricht, ce 20 janvier. Le 16 & 17, il est arrivé ici soixante-huit chariots chargés de tentes, destinées à l'armée française, & venant de Liège & Aix-la-Chapelle. Les Français s'avancent sur la rive droite de la Meuse. Une quantité considérable est près de Tegeln, & il paroît que les troupes qui se rassemblent près de Wesel, ont occasionné ces mouvemens. D'après la revue que

l'on a faite de l'armée belge, il appert qu'en comptant toutes les troupes disposées dans la Belgique & le pays de Liège, le résultat offre plus de 120 mille hommes.

D'Anspach, ce 5 février. — Lettre d'un émigré à la Vedette.

Vedette! veux-tu bien te charger d'exprimer notre vœu à nos compatriotes.

Les puissances, d'accord pour diviser la France, licencient l'armée des princes & celle du prince de Condé, & éloignent les émigrés, pour exécuter plus tranquillement leurs projets de se partager la France, auxquels la noblesse française n'auroit jamais donné les mains.

Nous avons franchement soutenu notre opinion & nous eussions défendu, les armes à la main, notre religion & notre ancien gouvernement; mais quelque contraire, à notre façon de penser, que soit le régime actuel de la France, nous aimons cents fois mieux l'adopter ou périr plutôt mille fois, que de nous prêter aux viles intentions des puissances, d'écraser & de partager notre patrie.

Telle est, Vedette, la façon de penser des émigrés, cent fois plus attachés au peuple & à la France que la plupart des soi-disans bons patriotes qui la ruinent & la détruisent.

Que la nation française, pour mieux connaître nos sentimens, nous rappelle dans son sein pour la défendre, nous verrons alors, si les troupes, avec leurs officiers plieront devant les ennemis; les Français d'autrefois retrouveront leur splendeur, lorsque nous cesserons d'être défunts, & dépouillant tout esprit de parti, nous verserons avec plaisir jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour garantir notre malheureuse patrie, des maux qu'on lui prépare.

De Bruxelles, ce 2 février. Depuis huit jours, on est occupé sans relâche, à embarquer sur notre canal, une grande quantité de bombes, canons, boulets, & autres provisions de guerre. Leur desti-

nation est, dit-on, pour Anvers. Ces préparatifs annoncent bien une attaque des Français contre la Hollande.

F R A N C E.

De Carpentras, ce 2 février. On a trouvé des placards affichés, contenant les annonces suivantes *Livres nouveaux.*—1°. La vie privée & publique de Louis XVI, où l'on démontre que ses vertus sont les causes naturelles de sa mort, chez une nation avilie, corrompue, féroce, parjure, &c. &c.—2°. La nation régicide, ou la tache ineffaçable imprimée aux Français, par la convention fatale, l'an deuxième de la liberté du crime. — Dédiés aux personnes qui ont encore une âme.

« Cette affiche a causé dans la ville, une sensation d'autant plus douloureuse qu'on voit dans cette démarche, une suite des projets insensés des perturbateurs publics. La municipalité, dont les sentimens patriotiques ne se sont jamais démentis, en a dressé un procès-verbal, & s'occupe des moyens de découvrir l'auteur de ce délit, qui, vraisemblablement est l'ouvrage de quelque prêtre réfractaire.

« Un nouveau fait ajoute à cet indice. Une ci-devant religieuse, qui avoit prêté le serment prescrit à tous ceux qui jouissent d'un traitement sur l'état, vient d'écrire à la municipalité, pour rétracter ce serment, une lettre blasphématoire contre la révolution, & cette lettre est fort au-dessus de la capacité de cette religieuse. Elle est en état d'arrestation, & si l'on parvient à connaître le souffleur, comme il y a apparence, on connoitra peut-être aussi le rédacteur de l'affiche.»

De Lyon, ce 9 février. La visite domiciliaire qui a causé ici tant d'alarmes, a abouti, comme celle de Paris, à ne rien trouver qu'un ou deux prêtres réfractaires, qui préféroient vivre obscurs & tranquilles dans notre cité, à une déportation qui est pour eux un brevet de mort. On les a déportés; & pour cette mince découverte, on a

méprisé la loi qui défend les visites domiciliaires, on a allarmé toute la cité, on a violé tous les asyles. Le peuple est dans des inquiétudes affreuses; une funeste scission divise les magistrats & les citoyens. Nivière-Chol, notre maire, qui s'opposoit à cette visite, a été déclaré avoir perdu la confiance des citoyens. On avoit fait la motion d'apporter la guillotine sur le pont Morand, d'établir un tribunal populaire, dont les arrêtés seroient aussitôt exécutés que rendus. Heureusement la motion n'a pas eu de suite.

De Nice, ce 4 février. Le général Biron est arrivé ici le 4 de ce mois; il a été vivement accueilli par l'armée de la République. On nous promet des détails sur cette réception.

Il y a eu peu ou point d'affaires depuis plusieurs jours; des escarmouchades, quelques fusillades, particulièrement aux postes de Levens & de Lescurence; quelques prisonniers de faits; quelques déserteurs, dans lesquels on a peu de confiance. voilà à quoi se bornent, pour l'instant, les nouvelles. — Beaucoup de malades & de dénuement; (ce qui n'est pas une nouvelle.)

De Colmar, ce 9 février. François-Joseph Pelug, l'ainé, boucher de notre ville & fournisseur des étapes, a été convaincu par procès-verbal dressé par des jurés, de se servir d'une balance fautive, & de diminuer le poids d'une demi-livre sur deux livres. En conséquence, il a été condamné par la police municipale, à 200 livres d'amende; aux dépens, & à huit jours de prison, & ses balances ont été brisées devant les boucheries.

Le 6 de ce mois, le deuxième bataillon du quarantième régiment d'infanterie étant passé par ici, le sergent Bayau faisant les fonctions de quartier-maître, a, en présentant sa route, déclaré que le bataillon étoit composé de 621 hommes, disant qu'ils avoient passé en revue devant le commissaire des guerres à Belfort. Notre bureau de logement ayant eu des doutes sur le nombre d'hommes de ce bataillon, a fait suivre le sergent Bayau, que l'on a trouvé chez l'érapier, se faisant payer 148 bons. On les lui a fait rendre, & il a avoué la fraude. Le conseil-général qui n'est pas le plus mauvais de la France, a fait dresser un procès-verbal, dont copie a été envoyée au ministre de la guerre, un autre au général à Strasbourg, & une troisième au directoire du département. Il est bon d'observer que ce bataillon a déjà fait cent lieues de route de cette manière.

Hier à huit heures, un bon républicain est venu déclarer au citoyen Sebastien Simon, notre brave maire, qu'un capitaine de chevaux de peloton, nommé Blanchemain, lui avoit proposé, entre chien & loup, une vente de dix sacs d'avoine à un prix inférieur au courant. Notre maire qui est plein d'activité, a si bien su s'y prendre, qu'il a fait saisir sur le fait le vendeur, l'acheteur, les garçons & les sacs d'avoine. Blanchemain a été arrêté & mis au secret.

De Strasbourg, ce 11 février. — Lettre du ministre de la justice faisant par interim les fonctions de ministre de l'intérieur, au citoyen maire de Strasbourg.

Il m'a été rendu compte de la lettre, que vous avez écrite au ministre, de l'intérieur le 8 du mois dernier, par laquelle vous observez que plusieurs receveurs de districts refusent de payer aux prêtres déportés les pensions qui leur ont été accordées, & ce, par la raison qu'ils ne représentent point de certificats de résidence.

Je ne vois pas qu'aucune loi dise positivement que les prêtres déportés, qui avoient des pensions, continueront à les toucher. Je ne puis en conséquence désapprouver les receveurs des districts de refuser de payer ces pensions. C'est aux prêtres qui croient qu'elles doivent leur être conservées, à solliciter sur cela une décision auprès de la convention nationale, s'ils le jugent à propos.

Signé G A R A T.

D'Orléans, ce 13 février. Le conseil-général de la commune d'Orléans, dans l'une de ses dernières séances publiques, a arrêté une adresse relative à l'équipement des soldats de la patrie; elle est digne des vrais magistrats du peuple. On en jugera par la lecture.

« Citoyens, les déportés qui environnent la France viennent de se coaliser pour l'asservir. Déjà leurs armées se préparent aux combats; déjà leur vaisseaux vont mettre à la voile pour dévaler vos côtes & ruiner votre commerce. Le moment est venu de déployer toutes vos forces. La République est en péril, elle vous appelle; vous devez voler à son secours. Ceux qui ont des bras lui en donnent l'appui; ceux à qui ce moyen manque, lui doivent assistance de leurs facultés. Si vous êtes sourds à la voix de la patrie, vos cités, vos campagnes seront ravagées, & le prix de votre insouciance sera de gémir dans l'esclavage, sur une terre

déserte & inculte. Alors, les uns regretteront les propriétés qu'ils n'ont pas voulu défendre, les autres un commerce qu'ils ont refusé de protéger, d'autres enfin les trésors qu'ils n'auront pas su partager. Frères & amis, rendez-vous à nos sollicitations. Au nom de la liberté, nous vous invitons à faire des contributions en habillement, équipement & subsistances pour les armées de la République. Nos registres sont ouverts; nous comptons sur vous. Votre valeur & votre courage feront disparaître la ligue des tyrans; & après avoir étonné le monde entier, vous jouirez dans le calme du fruit de vos victoires & de vos sacrifices.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 15 février. Après le sacrifice de nos cloches qui, pour honorer les morts, étourdissent les vivans, notre conseil général vient d'arrêter que les draps noirs qui servoient aux tentures des églises & pour les catafalques, seroient taillés en guêtres pour nos braves défenseurs.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Bréard.

Séance du samedi 16 février.

La séance a principalement été occupée de la lecture des articles de la constitution. Genfonné avoit lu hier la déclaration des droits de l'homme en 32 articles. Aujourd'hui on a lu l'organisation de la République. Nous donnerons la série de tous ces articles. Pendant les intervalles de cette lecture on s'est occupé des objets suivans.

Les commissaires de la convention nationale écrivent de Toulon qu'ils ont destitué provisoirement le citoyen Poitiers, nommé commissaire des guerres, qui ne s'est pas rendu à son poste.

Marat monte à la tribune & dit: pendant que nous sommes ici à délibérer sur des objets peu importants, l'ennemi s'avance; je demande que séance tenante, on s'occupe du recrutement de l'armée, & que le comité soit tenu de nous présenter son plan.

Benjamin Jacob a été acquitté par le tribunal de Lyon, parce qu'il n'existe pas de loix qui punissent les prévarications des fournisseurs. En attendant que la loi soit faite, on décrète provisoirement que toutes les marchandises livrées pour le compte de la République, qui ne seront pas conformes aux échantillons, seront marquées du mot *rebut* & confisquées après la vérification faite.

La commune de Dieppe a trouvé, dans le coffre d'une paroisse de cette ville, 6000 livres en numéraire; elle fait passer ce numéraire à la convention, & demande le retour en assignats. Décrété & mention honorable.

La lecture du projet de constitution étant terminée, on a demandé qu'il fut imprimé avec profusion, envoyé dans toutes les municipalités, les sociétés populaires & à l'armée. La montagne s'y opposoit, mais la majorité l'a fait décréter.

Plusieurs membres ont demandé que l'on imprimât, aux frais de la nation, tous les projets de constitution que les membres pourroient avoir à proposer. On a représenté que cette multiplicité de projets étoit plus propre à égarer le peuple qu'à l'égarer; néanmoins, la proposition a été décrétée.

On a repris la discussion sur l'organisation de l'armée. Le mode d'avancement a été le principal objet, & la principale disposition a été, que dans tous les grades, excepté celui de chef de brigade & de caporal, l'avancement aura lieu de deux manières, par l'ancienneté & par le choix; le tiers par ancienneté de grade, roulant sur toute la demi-brigade, & les deux tiers au choix dans le bataillon où la place fera vacante.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros sortis le 16 février 1793,

35. 4. 22. 5. 86.

Payemens de l'Hôtel-de-ville.

Six derniers mois 1792. *Lettres B, C.*

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.